

Chercheur / Chercheuse à l'ULB

Ce que vous devez savoir
pour être

"in"



euraxess
RESEARCHERS IN MOTION

SOMMAIRE

A – L'ULB, la recherche, La Belgique...

1- L'Université libre de Bruxelles

En quelques mots

À propos de nos campus

2 - Une recherche scientifique d'excellence

Un acteur au niveau international et européen

Spécificités

Transfert de connaissances et valorisation

Prix et distinctions

Recherche, enseignement et formation à la recherche

Quelques chiffres

3 – L'offre d'études à l'ULB

4 – La gestion participative

5 – Il était une fois, la Belgique...

B - Faire de la recherche à l'ULB : les aspects pratiques

1 – Bienvenue au « chercheur mobile » ;-)!

Un portail européen

Une « Charte européenne du chercheur »

Votre Centre de Mobilité, à l'ULB

2 – Votre séjour à l'ULB : les démarches

Avant votre séjour...

Permis de séjour-Visa

> Ressortissants d'un pays de l'Union européenne

> Ressortissants d'un pays hors Europe

Droit au travail

L'impôt en Belgique

Pendant votre séjour...

Coût de la vie

Santé

Logement

Transports

Comptes bancaires

Téléphones et Internet

Sports et Loisirs

Cours de français

Le jour de votre arrivée...

Rejoindre votre campus

3 – Adresses utiles

Contacts « Facultés »

Ambassades & consulats

Services de l'ULB





A – L'ULB,
la recherche,
la Belgique...



L'ULB, au coeur de la capitale de l'Europe...

1 - L'Université libre de Bruxelles

En quelques mots...

Bruxelles, capitale d'un État fédéral regroupant 3 communautés de langues différentes au cœur de l'Europe, devait avoir une université au diapason. Forte de près de 22.000 étudiants dont 29% sont d'origine étrangère et d'un personnel lui aussi très cosmopolite, l'ULB est intrinsèquement internationale, ouverte à l'Europe et au monde.

Notre institution est à l'origine de la création d'un réseau d'universités majeures des capitales européennes – UNICA – et elle s'est très tôt inscrite dans la dynamique de programmes européens et internationaux de recherche/développement et de mobilité.

Au niveau international, l'Université libre de Bruxelles a plus de 350 partenariats Erasmus ; 250 conventions avec des universités européennes et internationales ; 120 projets conjoints de recherche internationaux et européens.

Elle a choisi de nouer des partenariats privilégiés avec University of California (Berkeley), Université de Montréal, University of British Columbia (Vancouver), Fudan University (Shanghai), Collège de France, Université Pierre et Marie Curie (Paris VI), University of Oxford, University of Cambridge et Waseda University (Tokyo).

Multiculturelle, l'Université libre de Bruxelles est aussi une université complète couvrant toutes les disciplines et tous les cycles d'études.

Engagée, elle rencontre ses responsabilités sociales, sociétales et scientifiques, en combinant un enseignement de large accès à une recherche de très haut niveau.

Volontaire, elle est un acteur du développement économique des régions où elle est implantée (Bruxelles et Wallonie). L'ULB dispose par ailleurs d'un hôpital académique – l'Hôpital Erasme –, d'un institut de cancérologie – l'Institut Bordet – et d'un vaste réseau hospitalier.

En termes d'alliances, l'Université libre de Bruxelles fait partie de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles avec l'Université de Mons. Elle forme également avec 5 Hautes Écoles, l'École Royale Militaire et 4 établissements supérieurs d'enseignement artistique, le Pôle universitaire européen de Bruxelles Wallonie.

Université indépendante, l'ULB reçoit une allocation de fonctionnement gouvernementale qui correspond aujourd'hui à environ 60 % de son budget.

Moteur permanent de réflexion, lieu de débat et d'opinions, foyer de créativité et de diffusion des connaissances, l'Université libre de Bruxelles fonde son enseignement et sa recherche sur une totale liberté de pensée. Cette pratique du **libre examen**, qui passe par une attitude critique vis-à-vis de tout pouvoir, est pour elle un des multiples aspects de l'émancipation humaine.



On a tendance à dire qu'il y a autant de définitions du libre examen que de libre examinateurs, voire plus encore... Ce n'est sans doute pas totalement faux. Néanmoins, s'il est difficile de donner une définition uniforme de ce principe qui fut « statué » en 1971 (Article 1 des statuts de l'ULB), on peut cependant en rappeler l'origine : les pères fondateurs de l'ULB ont voulu une université « libre », libre à l'égard de l'État, libre à l'égard de l'Église : *« Examiner, en dehors de toute autorité politique ou religieuse, les grandes questions qui touchent à l'homme et à la société, sonder librement les sources du vrai et du bien, tel est le rôle de notre université, telle est aussi sa raison d'être »* (Th. Verhaegen, 1854). On peut aussi en déduire que le libre examen implique dès lors le refus de tout argument d'autorité, notamment en matière scientifique, philosophique, morale ou politique, la mise en question permanente des idées reçues, la réflexion critique, la recherche active de l'émancipation de l'homme à l'égard de toute forme d'assujettissement, de cléricalisme, de discrimination.

A propos de nos campus...

À Bruxelles...

Le Campus du Solbosch est le campus principal de l'Université. Il abrite l'administration et les services généraux de l'Université. On y trouve la plupart des facultés à l'exception de la Faculté de Médecine, de l'École de Santé publique, de l'Institut des Sciences de la motricité et de l'Institut de Pharmacie.

Le Campus de la Plaine est situé à moins d'un kilomètre du Campus du Solbosch. La plus grande partie de la Faculté des Sciences (et ce compris son secrétariat) y est localisée. La Faculté de Pharmacie et son secrétariat y sont également implantés.

Le Campus Erasme abrite l'Hôpital Erasme, la Faculté de Médecine, l'École de Santé publique et l'École d'Infirmières, annexée à l'ULB et l'Institut des Sciences de la motricité.

En Wallonie...

Le Campus de Parentville (Charleroi) abrite un centre de formation, plusieurs équipes de recherche et le **Centre de culture scientifique de l'ULB**.

Le Biopark Charleroi Brussels South, situé sur le site de l'Aéropole de Goselies (Charleroi) abrite l'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM), l'Institut d'immunologie médicale (IMI), le Laboratoire de biotechnologie végétale (LBV), plusieurs spin-offs, un incubateur (Wallonia Biotech SA) et le premier centre intégré de vaccinologie en Région wallonne : **ImmuneHealth**.

Le Site de Treignes abrite l'Écomusée de la région du Viroin.

Découvrez les plans des différents campus :

www.ulb.ac.be/campus/index.html



IGN, Bruxelles - 2001
Mention obligatoire à chaque utilisation

IGN, Brussel - 2001
verplichte te melden bij ieder hergebruik



2 – Une recherche scientifique d'excellence

L'Université libre de Bruxelles veille à développer une recherche scientifique de qualité internationale et à participer ainsi au développement des connaissances.

Un acteur au niveau international, européen & belge

L'ULB s'inscrit comme acteur important de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; elle figure parmi les meilleurs réseaux de recherche européens. L'ULB a obtenu trois Starting Grants du European Research Council (ERC) : deux (sur les trois attribués en Communauté française de Belgique) en 2008 – l'un en médecine, l'autre en économie – et un en 2009 – en mathématique ; auxquels il faut ajouter un Advanced Grants (en Sciences appliquées). Elle compte également plus d'une centaine de contrats de recherche conjoints internationaux ou européens. L'Université est active au sein des réseaux et programmes de la European Science Foundation.

Côté belge, l'ULB est présente notamment au sein des Pôles d'attraction interuniversitaires (PAI) et des Actions de recherche concertées (ARC) – une dizaine de projets sont retenus chaque année dans des disciplines aussi variées que la physique, l'histoire des religions, la littérature, l'économie, la médecine, la biologie moléculaire...

Spécificités

À l'ULB, la recherche se développe au sein d'unités de recherche ayant une grande autonomie sur le choix et la conduite de leurs projets de recherche.

Par ailleurs, la recherche s'oriente de plus en plus vers une transdisciplinarité, marquée par des projets qui dépassent les limites des disciplines classiques.

L'ULB s'est engagée depuis quelques années dans un processus de structuration de la recherche et de sa valorisation passant notamment par : la création d'Écoles doctorales, la définition du statut du chercheur avec revalorisation de la carrière, la stabilisation des chercheurs sur contrat, une politique incitative en faveur de l'interdisciplinarité et la création de fonds de brevet et d'investissement (Théodorus I et II).

Transfert de connaissances et valorisation

L'ULB est un acteur de développement économique et social à travers différentes activités de recherche, de transfert technologique et de valorisation. Elle compte aujourd'hui plus de 70 brevets actifs dans des domaines aussi variés que les biotechnologies, la physique, l'électronique, la chimie, la mécanique, la santé. 24 sociétés spin-offs sont issues de l'ULB : elles représentent quelque 225 collaborateurs pour un chiffre d'affaires total de 27,5 millions d'euros par an. L'ULB est associée à la gestion de différents parcs industriels et scientifiques à Bruxelles et en Région wallonne.

Prix et distinctions

La recherche à l'ULB, c'est trois Prix Nobel sur cinq en Belgique (en Médecine et en Chimie), une médaille Fields (Mathématique), trois Prix Wolf (en Physique et en Mathématique), deux Marie Curie Awards (en Intelligence artificielle, en Physique et information quantique), 44% des Prix quinquennaux du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS), 29% des Prix Francqui en Communauté française de Belgique.

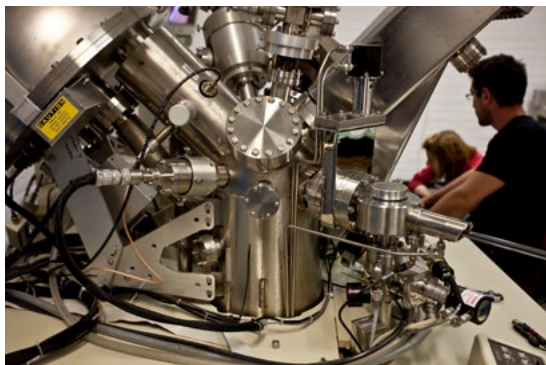
Par ailleurs, de prestigieux prix ont également marqué le parcours de plusieurs membres de notre institution (un Prix Nobel de la Paix à Henri La Fontaine en 1913, deux Palmes d'or à Cannes pour les frères Dardenne...).

Recherche, enseignement et formation à la recherche

L'ULB associe étroitement enseignement et recherche. Elle est attentive à l'intégration des résultats de la recherche dans son enseignement ainsi qu'à l'évolution de ses méthodes pédagogiques grâce à l'apport de la recherche.

Quelques chiffres

- * 3.500 chercheurs (scientifiques et académiques affectés partiellement ou totalement à la recherche) sur près de 5.000 agents.
- * 132 millions d'euros en budget total, venus des fonds publics (27%, allocation de fonctionnement et fonds propres), des agences de recherche (20%, FNRS et fonds associés), des contrats de recherche publics (régionaux, fédéraux, européens...) et privés (53%).
- * Près de 500 unités de recherche, dans des secteurs variés des sciences exactes, des sciences humaines et des sciences médicales.
- * De 1500 à 1800 doctorants (dont plus de 30% de non-Belges) : une moyenne de 150 thèses de doctorat défendues chaque année.
- Environ 35% des publications des universités de la Communauté française de Belgique.
- * 24 spin-offs.



3 – L'offre d'études à l'ULB

Notre système d'enseignement s'inscrit dans le processus dit de « Bologne ». L'ULB propose un premier cycle de formation générale (BA pour Bachelier) d'une durée normale de trois ans (soit 180 ECTS, donc 60 ECTS/an) qui se poursuit par un deuxième cycle de Master (MA) donnant, après un an ou deux ans selon le degré d'approfondissement souhaité, accès à une carrière professionnelle.

Des formations visant à acquérir une qualification professionnelle spécialisée peuvent être suivies après une formation initiale d'au moins 300 ECTS, sanctionnée par un grade de MA en deux ans. Ces formations mènent au grade de Master complémentaire (MC). Enfin, les formations doctorales de 3^e cycle, accessibles également aux titulaires d'un MA en deux ans, conduisent au doctorat (DOC).

L'ULB propose un large éventail de programmes d'études. Des informations concernant notre institution, son organisation, les règlements, les Facultés, les Instituts, les programmes des cours... sont à consulter sur les pages Web ULB. Nous vous conseillons de consulter ces pages, vous y trouverez déjà de nombreuses réponses aux questions que vous vous posez lors de la préparation de votre demande de séjour international dans notre Université.

En savoir plus : www.ulb.ac.be

4 – La gestion participative

L'Article 2 du Titre 1 relatif aux principes et de la mission de l'Université des statuts organiques de l'ULB précise que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité.

La démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Le Conseil d'administration a la haute direction de l'Université. Il en est l'organe suprême et possède droit d'initiative dans tous les domaines. Il élabore les statuts et les règlements généraux, définit la politique et les objectifs de l'Université, établit et approuve le budget et les comptes, statue en dernier ressort et exerce notamment la tutelle sur tous les organes décentralisés. Il se compose : du président et du vice-président du Conseil d'administration; du recteur ; du pro-recteur ; des doyens de Faculté; d'un président d'École ou d'Institut d'enseignement et de recherche indépendants des Facultés ; de sept membres du corps académique ; de cinq membres élus, en leur sein, par les membres du corps scientifique qui ne font pas partie du corps acadé-



Dans la Bibliothèque des Sciences humaines...

mique ; de huit membres étudiants à raison d'un par Faculté ; d'un membre étudiant représentant les Écoles et Instituts d'enseignement et de recherche indépendants des Facultés ; de cinq membres élus en son sein, par le personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé (PATGS); de quatre membres élus parmi les personnes représentatives de la vie sociale, politique et économique du pays, ayant témoigné de leur attachement à l'Université.

Les chercheurs font partie des membres du « corps scientifique qui ne fait pas partie du corps académique ». Dans le cadre de la représentation du corps scientifique au Conseil d'administration de l'Université, la délégation corps scientifique s'efforce de défendre ses intérêts, mais également de faire évoluer sa situation.

En savoir plus sur les représentants du CA et la gestion participative à l'ULB : www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents

5 – Il était une fois, la Belgique...

Après la révolution de 1830, la Belgique qui faisait partie du « Royaume-Uni des Pays-Bas », se sépare des provinces du Nord et déclare son indépendance. Elle est reconnue comme État indépendant par le traité de Londres en 1831. Une royauté est instaurée, le pays devient une monarchie constitutionnelle dont l'actuel roi est Albert II, sixième roi des Belges.

État fédéral depuis 1994, la Belgique est constituée de trois Régions : Bruxelles, capitale bilingue où le français et le néerlandais sont des langues officielles ; la Flandre, néerlandophone, au Nord et, au Sud, la Wallonie, francophone, mais qui comprend également une entité germanophone.

La Belgique partage ses frontières avec la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg. Le paysage belge est très varié : 67 kilomètres de côtes et de plaines côtières le long de la mer du Nord, des collines au centre du pays et des forêts dans la région des Ardennes, dans le Sud-Est.

Parmi les Belges connus à l'étranger, reviennent souvent les noms d'écrivains : Maurice Maeterlinck (prix Nobel de littérature en 1911), Émile Verhaeren, Georges Simenon (Maigret) et Hugo Claus... Des peintres : Breughel, James Ensor, Paul Delvaux ou René Magritte, dignes successeurs des Rubens et autres maîtres flamands. Des dessinateurs de bande dessinée : Georges Rémi (Hergé, le père de Tintin), Franquin (Gaston Lagaffe), Peyo (les Schtroumpfs), Morris (Lucky Luke)... Ou encore, des cinéastes : Chantal Akerman, Jaco Van Dormael, Jean-Pierre et Luc Dardenne... Sans oublier les architectes (Victor Horta, Henry van de Velde...), les chanteurs (Jacques Brel pour ne citer que lui) et les sportifs comme Justine Henin et Kim Clijsters (et bien sûr Eddy Merckx qui est probablement le plus illustre d'entre eux).

La Belgique est aussi connue pour la qualité de ses chocolats et de ses pralines, le doré et le croquant de ses frites servies avec les moules, ses bières de terroir... Au-delà de ces quelques clichés, vous aurez l'occasion de découvrir, durant votre séjour, une « autre Belgique », plus complexe, intéressante et riche. De nombreux guides papier ou en ligne sur le pays et sa capitale vous permettront de goûter à toutes les subtilités offertes à votre curiosité. C'est ce que nous vous souhaitons !



L'IBMM, sur le site de Gosselies...

B - Faire de la recherche à l'ULB : les aspects pratiques



Le campus du Solbosch, avenue Paul Héger...

1 – Bienvenue au « chercheur mobile » ;-) !

Un portail européen

Afin d'augmenter la lisibilité de sa politique en matière de mobilité des chercheurs, la Commission européenne s'est dotée d'un portail connu sous le nom de EURAXESS (Réseau européen de centres de mobilité chercheurs, <http://ec.europa.eu/euraxess>) qui se veut le site de référence pour toutes les questions d'ordre pratique : des offres d'emploi aux possibilités de financement pour des études dans toute l'Europe.

Une « Charte européenne du chercheur »

Éditée par la Commission européenne, la Charte européenne du chercheur définit les rôles, les responsabilités et les attributions des chercheurs ainsi que celles de leurs employeurs. Elle est accompagnée du code de bonne conduite en matière de recrutement des chercheurs. Elle fixe également un cadre à respecter pour devenir le garant de la qualité du métier de chercheur en Europe.

La Charte et le Code : une brochure fait partie du Welcome Pack. Elle est également disponible au Département Recherche (campus Solbosch : 9^e niveau bâtiment S, 44, avenue Jeanne).

Votre Centre de Mobilité, à l'ULB

Vous venez faire de la recherche à l'Université libre de Bruxelles ? Vous pouvez compter sur notre Centre de Mobilité : il vous est entièrement dédié ! Le guide que vous tenez entre vos mains est d'ailleurs un outil d'information que le Centre met à votre disposition pour faciliter vos premiers contacts et vos démarches administratives.

Le Centre de Mobilité des chercheurs de l'ULB a été créé sous l'impulsion de l'actuel vice recteur à la Politique européenne et aux Relations internationales, M. Serge Jaumain.

Quelle que soit la nature de vos questions, vous trouverez, au travers du Centre, des personnes «ressource» au sein des différents services de notre Université qui pourront vous épauler et répondre à vos interrogations et besoins spécifiques

Vous trouverez le Centre de Mobilité sur le Campus du Solbosch, Ixelles. Coordonnées au dos de couverture de ce guide.

2 – Votre séjour chez nous : les démarches

Pour réussir votre installation temporaire dans les meilleures conditions, vous devrez réaliser quelques démarches, décrites brièvement ci-dessous.

Vous trouverez sur la page Web du Centre de Mobilité, les coordonnées de l'ensemble des personnes de contact pour chaque aspect pratique : les visas, les permis de travail, les opportunités d'emplois, la reconnaissance des diplômes, les salaires et le régime fiscal, les droits à la retraite, les soins de santé, la sécurité sociale, le logement, les crèches et les écoles, les cours de langues, les aspects sociaux et culturels, les droits de propriété intellectuelle.

Vous trouverez également sur la page Web du Centre de Mobilité tous les liens utiles vers les institutions & les documents importants :

- Portail européen de la mobilité des chercheurs ;
- Informations sur les aspects pratiques de la mobilité ;
- Guide pratique pour les chercheurs arrivant en Belgique ;
- Centre de Mobilité de la Région Bruxelles-Capital ;
- Centre de Mobilité du FNRS ;
- Principal site immobilier

Bref, rendez-vous sur la page du Centre de Mobilité :
www.ulb.ac.be/international/mobility.html



Avant votre séjour...

Permis de séjour-Visa

Ressortissants d'un pays de l'Union européenne

Les ressortissants de l'Union européenne et de l'Espace économique européen (Pays de l'Union européenne, Norvège, Islande, Liechtenstein et Suisse), sont exemptés de visa. Pour les ressortissants de l'Union européenne, le passeport ou la carte d'identité suffit. La validité du passeport ou de la carte d'identité doit couvrir au minimum toute la durée du séjour. Les chercheurs européens qui souhaitent exercer une activité professionnelle au sein d'un autre État membre de l'Union peuvent se prévaloir de la libre circulation des travailleurs.

! Dès votre arrivée : si la durée de votre séjour est supérieure à trois mois, vous devrez vous rendre à l'administration communale de votre lieu de résidence en Belgique, afin d'effectuer votre inscription au registre des étrangers et obtenir ainsi un permis de séjour pour la durée de votre séjour dans la commune.

Ressortissants d'un pays hors Europe

Les chercheurs extra-européens (hors EU), qui souhaitent faire de la recherche au sein d'une université ou d'un centre de recherche, doivent disposer d'un visa de type « D » pour un séjour en tant que chercheur, délivré par les autorités diplomatiques du lieu de leur résidence. Le visa ainsi délivré va leur permettre de pouvoir bénéficier d'un titre de séjour, valable pendant un an, mais renouvelable.

Conditions pour obtenir un visa de type « D » :

- Être ressortissant d'un pays hors UE ;
- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur donnant accès aux programmes de doctorat dans le pays d'obtention de ce diplôme ;
- Avoir été sélectionné par un organisme de recherche agréé en Belgique pour mener un projet de recherche.

La demande d'autorisation de séjour doit être introduite auprès du poste diplomatique belge dans le pays d'origine.

Le chercheur doit présenter les documents suivants :

- Un titre de transport valable ;
- Un certificat médical, attestant que le chercheur ne souffre pas de certaines maladies prévues par la loi ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs (si la personne est âgée de plus de 21 ans) ;
- Une convention d'accueil ou un avis d'arrivée en fonction des circonstances et des prises en charge.

! Attention : il est impératif de contacter le Centre de Mobilité avant votre départ pour éviter, à votre arrivée, toute mauvaise surprise relative à la nature et à la légalité de votre séjour en Belgique.

Dès votre arrivée, vous devrez vous rendre à l'administration communale de votre lieu de résidence en Belgique afin d'effectuer votre inscription au registre des étrangers et obtenir ainsi un permis de séjour pour la durée de votre séjour en Belgique.

Doctorants

Les personnes venant effectuer des travaux de recherche en vue de l'obtention d'un diplôme de doctorat à l'ULB doivent demander une autorisation de séjour en qualité d'étudiant et non en tant que chercheur. Cette demande s'effectue auprès du Service des inscriptions.

Chercheur/se invité/e

Dans tous les autres cas, si vous n'avez pas de statut particulier (c'est-à-dire de lien contractuel avec l'ULB), il est indispensable de vous inscrire comme chercheur/se invité/e afin de pouvoir bénéficier de l'assurance pendant vos heures de présence à l'ULB. En effet, le/la chercheur/se inscrit/e à l'ULB est couvert/e, par une assurance « ULB » pour les accidents corporels qui surviendraient dans le cadre strict de ses activités académiques.

Droit au travail

L'étranger qui a obtenu un droit de séjour en qualité de chercheur, est dispensé de l'obligation d'avoir un permis de travail ; la durée de la dispense est limitée à la durée du projet de recherche.

Il faut savoir que pour pouvoir travailler en Belgique, même bénévolement, les ressortissants non Belges doivent être en possession d'un permis de travail car la législation belge ne lie pas nécessairement le séjour et le travail. Chaque cas étant particulier, la personne en charge des visas et permis de travail à l'ULB pourra également vous guider judicieusement dans vos démarches, qu'il convient d'entamer avant votre arrivée.

L'impôt en Belgique

La rémunération qui est indiquée sur votre contrat est une rémunération brute. Les différentes cotisations sociales et le précompte professionnel sont à déduire sur cette rémunération brute.

Les cotisations sociales dépendent de votre statut de travailleur (ex: employé, boursier, etc.)

Le précompte professionnel dépend de votre situation fiscale (résident belge ou non résident, célibataire, marié avec un conjoint qui bénéficie ou pas de revenus, enfants ou autres personnes à charge).

De manière générale, pour une année civile complète d'activité, une rémunération stable et une situation fiscale stable, le précompte professionnel retenu sur les 12 mois de traitement, le double pécule de vacances et l'allocation de fin d'année couvrent la quasi-totalité des impôts dus pour cette année civile.

Si votre situation est particulière, vous pouvez contacter le gestionnaire 'rémunération' au Service traitements, ou le service de taxation au SPF Finances.

Droit au travail, traitement, impôts : voir adresses utiles en fin de guide





Le campus Erasme, à Anderlecht...

Pendant votre séjour...

Coût de la vie

Pour vivre à Bruxelles avec un budget modeste, vous devrez compter avec un budget mensuel d'environ 800 €, dont un peu plus de la moitié vous sera nécessaire pour louer une chambre.

voir adresses utiles en fin de guide

Santé

Si vous êtes originaire d'un des pays de l'UE et en possession d'une assurance santé, vous devrez prendre avec vous la preuve de cette assurance (Carte européenne d'assurance maladie) qui vous couvrira en cas de maladie en Belgique.

Si vous êtes originaire d'un pays non-UE, vous devrez aussi prévoir une couverture en soins santé qui soit valable en Belgique ; il est donc fort recommandé de prendre une telle assurance avant de quitter votre pays d'origine (assurance santé privée) : une alternative est de prendre, une fois sur place, une assurance santé en Belgique via une mutuelle ou une compagnie d'assurance, en qualité de doctorant, chercheur invité ou enseignant et ce, pour la durée de votre séjour.

NB : A l'ULB, vous aurez accès à un Service médical. Une garde médicale est assurée par des médecins généralistes expérimentés sur le campus du Solbosch (accidents et urgences diverses), doublée d'une consultation de médecine générale (sur rendez-vous), et de médecine sportive ou encore de consultations de spécialistes : cardiologie, dermatologie, gastro-entérologie, gynécologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, psychiatrie, tabacologie.

Par ailleurs, l'Hôpital Erasme, situé sur le campus Erasme à Anderlecht, est l'hôpital académique de notre Université.

voir adresses utiles en fin de guide

Logement

La plupart des chercheurs habitent dans des logements privés ; très peu de places sont disponibles dans les résidences universitaires. Le prix moyen pour **les résidences universitaires** est de 300 € ; partager un appartement dans le privé pourra vous revenir à environ 350 €.

Le meilleur moyen de trouver un logement est de faire la recherche et le choix sur place. Nous vous conseillons donc de réserver une chambre dans un hôtel (qui peut coûter assez cher) ou dans une auberge de jeunesse (voir www.laj.be), puis de partir à la recherche d'un logement « à louer » près du campus universitaire où vous serez situé et/ou de consulter les offres que

les étudiants « partants » proposent et qui sont affichées près des restaurants et des auditoriums de l'Université.

Vous pouvez également obtenir des adresses de flats ou de chambres à louer auprès de l'**Office du Logement de l'ULB**. Il vous donne accès à une base de données de logements actualisée; il en garantit une série de critères (fourchette de prix, salubrité... il vous informe des conditions et usages de la location) ou sur les sites internet spécialisés comme <http://immoweb.be>.

! Il faut néanmoins parfois compter plusieurs semaines avant de trouver un logement adéquat.

voir adresses utiles en fin de guide

Transports

En Belgique, **les transports publics** sont constitués de bus, trams, métro et trains. Le prix d'un déplacement simple à l'intérieur de Bruxelles, est de 2 €, mais vous aurez la possibilité de prendre un abonnement soit mensuel, soit annuel. Vous pourrez aussi prendre des tickets de dix voyages, 5 voyages, etc. Des alternatives, moins chères qu'un ticket unique, existent, nous vous encourageons à les découvrir et à les utiliser.

Si vous souhaitez plus d'informations, veuillez consulter :

Trams-bus-métro : www.stib.be

Trains : www.b-rail.be



Une alternative au transport en commun est **l'utilisation du vélo**. Bruxelles en tant que signataire de la « charte de Bruxelles » s'est engagé à développer les infrastructures cyclables et à promouvoir l'utilisation du vélo dans la ville, c'est ainsi que vous pourrez trouver, en dehors de nos campus, 180 emplacements de vélos en « libre service » (abonnement par jour, par semaine, à l'année...) à des prix très abordables (la 1re demi-heure est gratuite...).

Pour plus d'informations voir : www.villo.be

À l'ULB, il existe plusieurs **aires de parking** mais le nombre de places disponibles est inférieur à la demande. Pour y accéder, il faut une autorisation officielle. Pour l'obtenir, il faut introduire un dossier et compléter le formulaire téléchargeable sur le site du Département des infrastructures.

Pour plus d'informations voir : www.villo.be

Bon à savoir : sur le campus du Solbosch un système de 'voitures partagées' vous permet d'utiliser un véhicule pour quelques heures ou la journée : station Cambio au 87A, avenue Buyl (campus du Solbosch, entrée près du bâtiment C).

Plus d'infos :

VAP (www.vap-vap.be) et Cambio (www.cambiocar.com).

Pour toute information sur les transports alternatifs : contacter la Coordination Mobilité du Département des Ressources humaines

voir adresses utiles en fin de guide

Comptes bancaires

Afin de payer votre logement et pour vos dépenses courantes, nous vous conseillons, une fois arrivé à Bruxelles, d'ouvrir un compte à la banque de votre choix. Pour ce faire, il suffit de vous adresser à une des agences bancaires avec votre passeport ou carte d'identité (pour les européens) et la preuve de votre inscription à l'Université. Depuis peu, une inscription à l'administration communale en Belgique vous sera demandée et cela peut prendre un peu de temps.

Bon à savoir : il existe une agence bancaire sur le campus du Solbosch et sur celui d'Erasme.

Téléphones et Internet

À l'heure de la téléphonie mobile, vous aurez la possibilité d'acheter des cartes « pre-paid » ou d'acheter un abonnement, dans un des magasins de votre choix, l'offre des « providers » est assez large et vous aurez l'occasion de comparer prix et offres, une fois que serez installé à Bruxelles.

L'accès à Internet est également assez large : sur le campus de l'Université vous trouverez dans les résidences universitaires un accès à Internet et au

réseau Wifi, ce qui vous permettra de vous connecter à Internet dans la plupart des bâtiments de l'ULB. Il vous suffira d'activer votre compte Email « ULB », ce qui sera possible une fois que vous aurez finalisé votre inscription en tant que chercheur ou doctorant à l'ULB.

Sports et loisirs

Faire de la recherche à l'ULB n'exclut pas de vous octroyer des moments de détente, bien au contraire ! Les services offerts par **ULB Culture** s'étendent de la culture au folklore : organisation et accueil d'activités culturelles, ateliers (théâtre, cinéma, peinture-dessin, orchestre, chœur, et petit conservatoire de la chanson polissonne). ULB Sports valorise l'activité sportive à l'Université et vous encourage à pratiquer du sport en général, le tout dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Ainsi, **ULB Sports** vous propose plus de 40 disciplines différentes, à un prix très démocratique.

Cours de français

L'Université organise à l'intention des étudiants étrangers des cours de français de différents niveaux avant la rentrée universitaire et durant l'année académique. Dans certains cas, les chercheurs peuvent également bénéficier de ces cours.

Pour toutes informations et inscriptions : [Cellule langues](#) (voir adresses utiles en fin de guide).



Le jour de votre arrivée...

Si vous arrivez à Bruxelles par avion, vous atterrirez le plus souvent à l'Aéroport de Zaventem qui se trouve à une demi-heure du centre de Bruxelles. Certains vols atterrissent au Brussels South Charleroi Airport, situé à une heure de Bruxelles. Dans les deux cas, des navettes, train ou bus permettent de rejoindre la capitale.

Pour vous rendre à l'ULB (sur un des campus bruxellois), vous pourrez, soit prendre un taxi officiel (qui peut coûter assez cher mais qui est très fiable) soit prendre le train qui part de l'aéroport et qui vous laissera dans le centre de Bruxelles, à la « Gare Centrale ».

Vous pourrez aussi prendre le bus « Airport » (4 Euros le ticket) qui part de l'aéroport et qui vous déposera dans une des stations de Métro, telle que la station de Métro « Schuman ». À partir de Schuman, pour rejoindre le campus du « Solbosch », descendre à Delta puis prendre le bus 71. Pour rejoindre le campus « Erasme », prendre la ligne 5 et descendre au terminus.

Si vous arrivez par train, vous pourrez descendre dans une des principales gares de Bruxelles, d'où nous vous conseillons de prendre un des moyens de transports en commun qui pourront vous emmener vers nos campus.



Rejoindre votre campus...

Bruxelles

SOLBOSCH CAMPUS

À partir de la Gare Centrale

Prendre le bus 71 (direction Delta) et descendre à l'arrêt ULB/Solbosch.

À partir de la Gare du Midi

Prendre la ligne de métro 2 (direction Simonis Elisabeth) et descendre à l'arrêt Porte de Namur. Prendre ensuite le bus 71 (direction Delta) jusqu'à l'arrêt ULB. Ou variante : prendre la ligne 2 (même direction) et descendre à l'arrêt Louise. Prendre ensuite le tram 94 (direction Herrmann-Debroux) jusqu'à l'arrêt ULB.

CAMPUS DE LA PLAINE

À partir de la Gare Centrale

Prendre la ligne 5 du métro (direction Herrmann-Debroux) jusqu'à l'arrêt Delta.

À partir de la Gare du Midi

Prendre la ligne de métro 2 (direction Simonis Elisabeth) et descendre à l'arrêt Arts-Loi. Prendre ensuite la ligne 5 du métro (direction Herrmann-Debroux) jusqu'à l'arrêt Delta.

À partir de la Gare d'Etterbeek

En sortant de la gare, prendre à droite sur le Boulevard Général Jacques, puis tourner à droite sur le Boulevard de la Plaine. Remonter le Boulevard jusqu'aux entrées du Campus de la Plaine.

CAMPUS ERASME

À partir de la Gare Centrale

Prendre la ligne 5 du métro (direction Erasme) jusqu'au terminus.

À partir de la Gare du Midi

Prendre la ligne 6 du métro (direction Roi Baudouin) et descendre à l'arrêt Gare de l'Ouest. Prendre ensuite la ligne 5 du métro (direction Erasme) jusqu'au terminus.

À partir de la Gare du Nord

Prendre le tram 3 (direction Churchill) et descendre à l'arrêt De Brouckère. Prendre ensuite la ligne 5 du métro (direction Erasme) jusqu'au terminus.

CAMPUS DE CHARLEROI-GOSSELIES BIOPARK CHARLEROI BRUSSELS SOUTH

Une navette ULB relie quotidiennement le campus du Solbosch au Biopark.

- Départ : devant le parking Presses Universitaires Bruxelles, av. Héger à 8h15 précises.

3 arrêts

- 1) Au cimetière d'Ixelles arrêt du bus 71.
- 2) Au pont Fraiteur (face au garage Renault et au campus de la Plaine).
- 3) A l'arrêt du métro Delta, après le feu à droite près du terminus du bus 71.

- Arrivée vers 9h15, à l'arrière du bâtiment de l'IBMM (rue A.Bolland).

- Retour de l'IBMM (rue A. Bolland, à l'arrière du bâtiment), départ à 18h00.

Ou encore : train SNCB jusque Luttre et navette ULB Gare de Luttre-IBMM

-Départ Gare de Luttre : 7h50, 8h50, 9h20, 12h50 (en correspondance avec trains venant de Bruxelles).

- Départ IBMM : 12h20, 15h50, 16h50, 17h20 (en correspondance avec trains vers Bruxelles).

- Arrivée et départ : rue A.Bolland, à l'arrière du bâtiment de l'IBMM.

Pour plus de détails sur les campus bruxellois et wallons, et pour rejoindre ceux-ci, nous vous suggérons de surfer sur la page suivante :

www.ulbruxelles.be/campus/index.html

NB : Un plan (papier) expliquant comment atteindre les 3 campus bruxellois est également à votre disposition.





3 – Adresses utiles

En savoir plus ...

Contacter les Facultés

Faculté de Philosophie et Lettres :

Campus du Solbosch, bâtiment A porte Z, niveau 2

Tél. : +32 2 650 44 84

Faculté de Droit et de Criminologie :

Campus Solbosch, bâtiment H, niveau 1

Tél. : +32 2 650 39 36

Faculté des Sciences sociales et politiques :

Campus Solbosch, Bâtiment H - Niveau 3

Tél. : +32 2 650 45 76

Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management :

Campus Solbosch, Avenue F.D. Roosevelt, 21

Faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation :

Campus Solbosch, Bâtiment D - niveau 9

Tél. : +32 2 650 32 68

Faculté des Sciences - École interfacultaire de Bioingénieurs :

Campus Plaine, boulevard du Triomphe, accès 2, bâtiment BC, niveau 3

Tél. : +32 2 650 29 46

Faculté de Médecine :

Campus Erasme, Route de Lennik 808, Local J1.11a

Tél. : +32 2 555 61 11

École de Santé publique :

Campus Erasme, Route de Lennik 808, bâtiment A, niveau 2

Tél. : +32 2 555 40 13

Faculté des Sciences de la Motricité :

Campus Erasme, Route de Lennik 808, bâtiment N

Tél. : +32 2 555.33.39

Faculté de Pharmacie

Campus Plaine - Boulevard du Triomphe, Accès 2, Bâtiment BC, niveau 3

Tél. : +32 2 650 53 36

Faculté des Sciences appliquées - École interfacultaire de Bioingénieurs

Campus Solbosch, bâtiment U, porte B, niveau 4, local UB4-159A

Tél. : +32 2 650 40 85

Institut d'Études européennes :
Campus Solbosch, Avenue F.D. Roosevelt 39
Tél. : +32 2 650 30 77

Faculté d'Architecture
Campus Plaine - Boulevard du Triomphe, Accès 5, Bâtiment S
Tél. : +32 2 650 50 52



Principaux consulats & ambassades

La liste fait partie du Welcome pack que l'ULB vous offrira à votre arrivée.

Services - Quelques adresses bien utiles également...

Aimer à l'ULB

Centre de Planning familial (contraception, suivi de grossesse...)

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial. Il met à votre disposition une permanence toute l'année. La contraception (tests de grossesse, pilule du lendemain, interruption de grossesse, etc.), la prévention, le dépistage et le traitement des maladies sexuellement transmissibles (dont le SIDA), la prévention et le dépistage des cancers gynécologiques, le suivi de grossesse, les tests de stérilité, problèmes de type psychologique, etc.

Campus du Solbosch
avenue Jeanne, 38 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 31 31
e-mail : aimer@ulb.ac.be
www.ul.ac.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html

Bibliothèques de l'ULB

Bureau d'information central

L'Université compte sur ses campus cinq bibliothèques principales (Bibliothèque électronique et Collections spéciales, Bibliothèque de Droit, de la Santé, des Sciences et des Techniques, des Sciences humaines) et des bibliothèques spécialisées (Bibliothèque de l'Institut de Biologie et de Médecine moléculaires, Bibliothèque de Pharmacie Achille Herlant, Bibliothèque du Centre interdisciplinaire d'Étude des Religions et de la Laïcité, Bibliothèque de l'Institut de Statistique et de Recherche opérationnelle, Réserve Précieuse).

Campus du Solbosch – Bâtiment NB
Niveau 2 – Local NIV2-150
Tél. : 02 650 23 77 / 47 00
www.bib.ulb.ac.be

Cellule Emploi de l'ULB (CEREP)

La Cellule Emploi de l'ULB a comme objectif de sensibiliser aux réalités du marché du travail les futurs diplômés et de fournir aux anciens étudiants de l'ULB une série de soutiens pour les aider à (re-)trouver un emploi.

Campus du Solbosch
Bâtiment S – niv. 5
avenue Jeanne, 44 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 47 18
e-mail : cellule-emploi@ulb.ac.be
<http://cellule-emploi.ulb.ac.be>

Cellule des programmes d'échange

Les programmes d'échanges « étudiants » sont basés sur un accord académique entre professeurs ou universités. Ils donnent à ceux-ci la possibilité d'effectuer, en fonction de ces accords, un séjour allant d'un quadrimestre à une année académique complète dans l'Université partenaire. Les crédits obtenus dans l'Université d'accueil sont valorisés dans les cursus.

Campus du Solbosch
Bâtiment S – niveau 5
avenue A. Buyl, 87a – 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 42 23
e-mail : mobilite@ulb.ac.be
www.ulb.ac.be/services/etudiants/cellule-echange.html

Coordination Mobilité

Département des Ressources humaines

Les enjeux liés à la mobilité sont multiples : pollution, bruit, consommation énergétique. Les objectifs de l'ULB dans ce domaine sont de réduire l'ensemble des impacts négatifs sur l'environnement, liés aux déplacements des membres de la communauté universitaire ; favoriser les modes de déplacement alternatif ; inciter à tendre vers des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle ; etc. C'est dans cet esprit qu'une « Cellule Mobilité » et un groupe de réflexion « Mobilité » ont été mis en place.

raymond.willems@ulb.ac.be
Tél. : 02 650 23 60 (l'après-midi)

Cours de français

DSAA, CTE – Cellule Langues
Campus du Solbosch
avenue F.D. Roosevelt 50, 1050 Bruxelles - ULB CP 110
Tél.: 02 650 20 12
e-mail : Angelica.Vallario@ulb.ac.be

Crèches

L'Université offre une possibilité d'accueil, pour les enfants entre 3 mois et 30 ou 36 mois. Cet accueil est réservé aux parents étudiants ou aux membres du personnel ULB. L'offre étant nettement plus réduite que la demande, il est préférable de consulter les sites internet ou les services sociaux des communes dans lesquelles vous élirez domicile. Le réseau de crèches communales peut accueillir vos enfants de 0 à 3 ans. Les crèches communales sont des milieux d'accueil contrôlés et subventionnés par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance).

Infos : www.elsene.irisnet.be/site/fr/02vivrexl/grandir/crèchescommu.htm

Librairie : Presses universitaires de Bruxelles

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient et vendent des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Outre leurs deux librairies où vous trouverez de nombreux livres et les syllabus, les PUB offrent également un service d'impression (mémoires, thèses, etc.).

- Solbosch : Bâtiment V
av. Paul Héger, 42 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02 650 24 80
e-mail : pbiondi@ulb.ac.be

www.ulb.ac.be/ulb/pub

- Erasme : Bâtiment C
Route de Lennik 808 -1070 Bruxelles
Tél. : 02 555 64 29

Office du logement

L'Office du logement centralise les offres de logement chez les particuliers et informe sur les conditions et usages de la location. La base de données des offres logements est accessible en ligne. Ces services sont réservés en priorité aux étudiants, chercheurs, professeurs, stagiaires... de notre Université.

Campus du Solbosch – Bâtiment F1
avenue Paul Héger, 22 – 1000 - Bruxelles
Tél. : 02 650 21 73
e-mail : office.du.logement@ulb.ac.be
www.ulbruxelles.be/logements

*NB : pour d'éventuelles possibilités de logement en résidences universitaires,
Infos : Secrétariat des résidences universitaires*

Tél. : 02 650 21 54
e-mail : logement@admin.ulb.ac.be

PsyCampus

PsyCampus est un service de consultation psychologique qui accueille tous ceux qui éprouvent des difficultés à s'adapter à l'Université ou qui sont à la recherche d'un meilleur équilibre personnel.

Campus du Solbosch
avenue A. Buyl, 127 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 20 25
e-mail : psycampus@ulb.ac.be
www.ulb.ac.be/services/etudiants/psy-campus.html

Radio-Campus

Radio Campus, la radio de l'ULB émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information.

Campus du Solbosch, bâtiment F1,
avenue Paul Héger 22 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02 640 87 17, fax 02 650 34 63,
e-mail : rcampus@ulb.ac.be
<http://radiocampus.ulb.ac.be>

Restaurants et commerces

Plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB, à Bruxelles et en Wallonie vous proposent une variété de plats chauds et froids à des prix préférentiels. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, banque, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.
Infos : www.ulb.ac.be/services/etudiants/restaurants.html

Service des relations internationales

Campus Solbosch
avenue Jeanne, 52 - 1050 Bruxelles
e-mail : Chantal.Ertveld@ulb.ac.be

Service médical

Le Service médical de l'ULB s'adresse à tous les membres de la communauté universitaire. Il vous propose des consultations de médecine générale et spécialisées.

Campus du Solbosch – bâtiment M
avenue Paul Héger, 28 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02 650 29 29 / 35 35
www.ulb.ac.be/services/etudiants/service-medical.html

Service social

Les services sociaux s'adressent autant aux étudiants (Service social étudiants - SSE) qu'aux membres des personnels de l'ULB (Service social des personnels - SSP). Le SSP peut vous apporter conseils, aide matérielle, et le cas échéant vous orienter vers un interlocuteur spécialisé.

Campus du Solbosch
Bâtiment S – niveau 5
avenue A. Buyl, 87A - 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 20 14
e-mail : ssp@admin.ulb.ac.be
www.ulb.ac.be/ulb/greffe/dscu/docs/stpatgann8.pdf

Service traitements

Campus du Solbosch - Bâtiment de Sociologie - 6e niveau
Avenue Jeanne 44 - 1050 Bruxelles
www.ulb.ac.be/drh/pp/index.html

NB - deux autres adresses Web utiles :

- Contrats de travail en Belgique :
www.belgium.be/fr/emploi/contrats_de_travail/index.jsp
- Service public fédéral Finances :
www.minfin.fgov.be/portail2/fr/index.htm

ULB Culture

ULB Culture propose des activités culturelles, ateliers, location et mise à disposition de salles, gestion des cercles et associations étudiantes, renseignements sur la vie culturelle (à l'ULB, à Bruxelles et au-delà), prix avantageux dans divers théâtres, une radio universitaire (Radio Campus – 92.1 FM)...

Campus du Solbosch – Bâtiment F1
avenue Paul Héger, 22 - Niv.4 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02 650 21 57
e-mail : culture@ulb.ac.be
www.ulb.ac.be/dscu/index.htm

ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique... ULBJob centralise des offres d'emploi pour des étudiants de l'ULB qui assurent eux-mêmes une partie de leur budget et qui répondent à certaines conditions académiques.

Campus du Solbosch
Bâtiment M - niveau 2
Tél. : 02 650 21 71 / 20 22 (de 9h à 16h).
e-mail : sse@admin.ulb.ac.be
veronique.van.brusselen@ulb.ac.be
www.ulb.ac.be/services/etudiants/ulb-jobs.html

ULB Sports

Plus de 40 disciplines différentes vous sont proposées à un prix très démocratique. ULB Sports organise également des championnats interfacultaires et interuniversitaires.

Campus du Solbosch – bâtiment F1 –
1er étage avenue Paul Héger, 22 – 1000 Bruxelles
Tél. : 02 650 21 78
e-mail : sdulfeneers@admin.ulb.ac.be
www.ulb.ac.be/services/personnel/sport-personnel.html



ULB
**Centre de mobilité des
chercheurs**
(Local Contact Point)

Mail : euraxess@ulb.ac.be

Tel. : + 32 2 650 65 33

Adresse de visite :
52, avenue Jeanne
1050 Bruxelles
(Uniquement sur rendez-
vous)

Adresse postale :
ULB - CP131/01
50 avenue F.D. Roosevelt,
1050 Bruxelles

www.ulb.ac.be/international

Réalisation :
Françoise Prévot,
Alain Dauchot.

Avec la participation de
Elizabeth Olivares,
Serge Jaumain,
Pierre Quertenmont,
Anne Lentiez.

Design:
Wlady Quinet.

Photographes :
Adrien Antonioli,
Jean-Dominique Burton,
Jean-Michel Clajot,
Cassandre Sturbois,
Michel Vanden Eeckhoudt.

Juin 2010.

INTERNATIONAL